



**Note d'information N°4 (Décembre 2014)**  
**Gestion durable des forêts en Afrique centrale:**  
**La protection de la Biodiversité dans les concessions forestières et les réserves naturelles doit-elle être plus importante que le bien-être des populations, la sécurité alimentaire et la nutrition?**



**Renforcement de la Contribution des Produits Forestiers Non Ligneux à la Sécurité Alimentaire en Afrique Centrale (GCP/RAF/479/AFB)**

## 1. Introduction.

Parmi les objectifs les plus importants pour les gouvernements des pays d'Afrique centrale figure en bonne place la lutte contre la pauvreté. Cela est confirmé par le fait que les pays d'Afrique centrale ont élaboré des documents stratégiques de réduction de la pauvreté et ont pris l'engagement de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) visant à réduire la pauvreté de moitié en 2015. Les gouvernements des pays d'Afrique centrale ont également défini des stratégies pour renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition des populations. En Juin 2014, une importante réunion de l'Union Africaine (UA) sur la sécurité alimentaire a été organisée à Malabo en Guinée Equatoriale permettant aux chefs d'Etats africains et leurs partenaires comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Banque Mondiale (BM) de prendre d'importantes décisions pour l'avenir du continent. En Mai 2013, la FAO a organisé une conférence internationale sur les forêts pour la sécurité alimentaire et la nutrition permettant ainsi de mieux sensibiliser les décideurs et les leaders d'opinions sur les enjeux, les opportunités et les stratégies à mettre en œuvre sur cet important sujet. En Octobre 2014, la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique a élaboré la décision UNEP/CBD/COP/12/L.13 relative à l'utilisation durable de la diversité biologique qui est une avancée vers l'acceptation de la consommation durable de la viande de brousse. En Novembre 2014, la FAO a organisé une autre conférence internationale sur la nutrition réitérant ainsi l'engagement de l'organisation à lutter contre la pauvreté et la faim dans le monde. Au niveau régional, la COMIFAC a élaboré en 2013 un programme sur les forêts pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique centrale avec l'appui de la FAO.

Dans les concessions forestières la chasse traditionnelle et la collecte des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) sont autorisés pour la sécurité alimentaire et la nutrition des populations riveraines. Ces efforts des exploitants forestiers sont à saluer, mais ils sont encore insuffisants si l'on doit appliquer les Directives PFNL de la COMIFAC qui recommandent l'application du droit d'usage commercial pour les PFNL non menacés, c'est-à-dire qu'en plus de l'utilisation des PFNL pour l'autoconsommation, les populations riveraines doivent sans intermédiaires, commercialiser ou échanger les PFNL non encore menacés contre d'autres biens.

La protection de la biodiversité est très importante et doit toujours être un objectif majeur permettant d'éviter l'émission des gaz à effet de serre, de séquestrer du carbone et de réduire les effets néfastes des changements climatiques. Cependant, les êtres humains doivent toujours être considérés comme les richesses les plus importantes à l'intérieur des paysages forestiers d'Afrique centrale, particulièrement dans une région où il existe une pauvreté grandissante et des défis énormes de développement. Cette note d'information soutient l'idée qu'il est nécessaire d'utiliser

une approche permettant de concilier les objectifs de gestion durable et d'amélioration des conditions de vie des populations. En outre, les décideurs sont interpellés pour améliorer leurs politiques macroéconomiques et sectorielles afin de permettre à une grande majorité de la population de sortir de la pauvreté, ce qui permettra de réduire sensiblement la pression sur les forêts et par ricochet contribuer à la gestion durable des ressources naturelles.

## 2. Importance des forêts d'Afrique centrale



Les forêts d'Afrique centrale sont un grand réservoir de diversité biologique. Près de 70 millions de personnes exploitent ces ressources pour couvrir les besoins de subsistance, l'obtention de revenus et d'emplois. Les PFNL qui sont une composante importante de la biodiversité procurent des aliments, des plantes médicinales, de la viande de chasse, des insectes, du miel, du rotin et d'autres équipements et matériaux de construction. En outre, les forêts d'Afrique centrale octroient d'importants services environnementaux incluant la protection de la biodiversité et elles ont une grande valeur culturelle, religieuse et esthétique pour les populations de la région. C'est la raison pour laquelle le bien-être des populations rurales est lié à toutes les formes de développement qui ont un impact sur les forêts.



### 3. Nécessité de concilier la protection des forêts, l'amélioration des conditions de vie des populations, la sécurité alimentaire et la nutrition dans les concessions forestières

Reconnaissant à la fois l'importance des forêts pour la protection de la biodiversité et la nécessité de placer les êtres humains au-devant de la scène, une approche équilibrée est nécessaire afin de promouvoir la gestion durable des forêts avec une dimension humaine. Cela exige la reconnaissance de l'importance de la viande de brousse pour le renforcement de la sécurité alimentaire et la nutrition des populations; l'existence de politiques spéciales pour les PFNL qui ne sont pas en conflit avec le bois d'œuvre exploité dans les concessions forestières; et la nécessité de faire des arrangements spéciaux pour les arbres qui octroient à la fois des PFNL et du bois d'œuvre

#### 3.1. Importance de la viande de brousse pour la sécurité alimentaire et la nutrition des populations locales

Plusieurs chercheurs ont montré l'importance de la viande de brousse pour la consommation et la sécurité alimentaire des ménages ruraux. En outre, bon nombre d'études ont montré que plus de 90 pourcent des protéines animales consommées par les populations rurales sont fournies par la viande de brousse. C'est la raison pour laquelle la décision UNEP/CBD/COP/12/L.13 reconnaît l'importance de la viande de brousse pour la sécurité alimentaire et la nutrition et encourage les Parties d'élaborer, réviser ou actualiser leur législation pour faire la distinction entre les usages pour la subsistance et la chasse illicite pour éviter de pénaliser les pays et les personnes qui utilisent la viande de brousse pour la subsistance. Dans cette perspective, les communautés locales de leur côté devront respecter cette décision sans chasser les espèces protégées.

#### 3.2. Politiques à promouvoir pour les PFNL qui ne sont pas en conflit avec le bois d'œuvre

Pour les PFNL qui ne rentrent pas en conflit avec le bois d'œuvre comme le rotin, les feuilles à l'exemple de celles de *Gnetum* spp, les fruits tels que la mangue sauvage (*Irvingia gabonensis*), etc., leur exploitation commerciale par les populations doit être autorisée dans les concessions forestières. Cependant pour permettre aux populations de se conformer à la loi forestière, les concessionnaires doivent aider les communautés à s'organiser et à obtenir des permis de collecte des PFNL auprès des administrations forestières ce qui leur permettra d'exploiter légalement ces produits à des fins commerciales comme de petites et moyennes entreprises.

#### 3.3. Arrangements spéciaux avec les concessionnaires pour les arbres qui octroient à la fois des PFNL et du bois d'œuvre

Pour les arbres qui sont à la fois prisés par les exploitants forestiers et les communautés, des arrangements spéciaux sont nécessaires pour réduire le niveau de conflit avec les communautés. Les paragraphes suivants donnent des pistes de réflexion dans cette direction:

a) Les plans d'aménagement forestiers développés par les compagnies forestières doivent assurer que le bois d'œuvre et les PFNL sont gérés de manière complémentaire. En outre, ces plans doivent fournir des garanties claires, sûres permettant de protéger les droits coutumiers et légitimes des communautés rurales. Toutes

ces prescriptions doivent être respectées par les compagnies forestières lors de la mise en œuvre de leurs plans d'aménagement. Par exemple, pour le moabi (*Baillonella toxisperma*) et le sapelli (*Entandrophragma cylindricum*), une solution gagnant-gagnant comme l'obligation légale de mettre en défens des arbres semenciers pourrait être envisagée.



- b) Il est nécessaire d'exclure de l'exploitation forestière les essences ligneuses qui ont des statuts particuliers et celles qui sont dans des lieux sacrés importants pour les communautés. Pour atteindre cet objectif, les communautés locales et les exploitants forestiers doivent conclure des accords permettant d'identifier les essences importantes pour les populations locales. Les compagnies forestières devraient ensuite être dédommagées pour avoir laissé des essences qui seront utilisées par les populations pour l'exploitation des PFNL. Dans ces conditions, les gouvernements des pays d'Afrique centrale pourraient réduire les taxes payées par les compagnies forestières pour les encourager à pérenniser cet arrangement.
- c) Les exploitants forestiers pourraient permettre aux communautés rurales d'utiliser les résidus (déchets) de bois issus de l'exploitation forestière pour leur permettre de développer des activités génératrices de revenus basées sur la carbonisation et l'artisanat. Cela permettra de réduire la pauvreté des communautés rurales et d'améliorer leur sécurité alimentaire.

### 4. Perspectives

Le défi majeur de la gestion durable des forêts doit être associé pour une large part à la pauvreté. C'est la raison pour laquelle les décideurs sont interpellés pour améliorer leurs politiques macro-économiques et sectorielles afin de sortir la majorité de la population d'Afrique centrale de la pauvreté extrême. Le cadre légal régissant l'accès et l'exploitation des PFNL dans les concessions forestières devrait être amélioré de manière participative. Les décideurs doivent également continuer à sensibiliser les parties prenantes sur l'importance des forêts et de la biodiversité et la nécessité de les protéger pour les générations futures. Mais cela ne pourra réussir que si les communautés vivant dans les forêts d'Afrique centrale trouvent des alternatives d'emplois, d'obtention de revenus et d'autres moyens d'améliorer leurs conditions de vie et leur sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans ce contexte, les ressources forestières d'Afrique centrale seront plus durables et contribueront de manière substantielle à l'économie verte.